



**AVENT 2024
APPEL A LA SOLIDARITE
avec le diocèse de
BATROUN LIBAN Nord**



A l'approche de Noël, **le comité diocésain du jumelage de Batroun et de Saint Etienne** invite tous les chrétiens, les mouvements et les paroisses du diocèse à prier pour le Liban et à manifester leur solidarité avec nos amis libanais.

Depuis 2019, le Liban est en grande difficulté et est épuisé par les catastrophes, les crises économique et politique, la guerre entre Israël, le Hamas et le Hezbollah.

Au Liban, les évêques, les prêtres, les communautés religieuses et les associations locales s'organisent et agissent pour subvenir aux besoins les plus urgents, pour assurer les soins aux malades, aux personnes handicapées ou âgées, pour permettre la scolarisation des enfants et des jeunes essentielle pour leur avenir. C'est aussi la réalité quotidienne du diocèse de Batroun !

Le jumelage souhaite poursuivre sa solidarité avec le diocèse de Batroun grâce à vos dons faits à l'**Association de Solidarité Diocésaine (ASD)** habilitée à la collecte et redistribution des dons.

Votre chèque est à établir à l'ordre de **l'ASD** et à envoyer à l'adresse suivante :

Association Solidarité Diocésaine ASD Maison Diocésaine -jumelage Batroun

1 rue Hector Berlioz - CS 13061 42030 SAINT ETIENNE cédex 2.

A l'occasion des fêtes de Noël, faites connaître cette opération autour de vous.

Tous les membres du comité de jumelage vous remercient pour votre participation.

Père Emmanuel ROCHIGNEUX, prêtre accompagnateur

Isabelle MARCUZZI, responsable

PS : Votre don peut faire l'objet d'une déduction fiscale établie par l'ASD. Pour cela, complétez, découpez et joignez le coupon ci-dessous à votre chèque. Toutes les informations sont indispensables.



SOLIDARITE BATROUN LIBAN NORD

Je fais un don de euros au nom de **l'ASD** et je souhaite recevoir un reçu fiscal aux coordonnées suivantes

Civilité	Prénom	Nom
Adresse rue.....		
Code Postal.....	Ville.....	
E-mail pour l'envoi du reçu fiscal :		

Conformément au règlement général pour la Protection des Données au 18 mai 2018, vous bénéficiez de l'ensemble des droits prévus (notamment accès aux informations qui vous concernent, rectification, limitation de portabilité, effacement. Vous pouvez l'exercer en écrivant au diocèse de Saint Etienne.